sence d'un Joseph Balsamo quelconque, charlatan et faiseur d'embarras.

Une expression railleuse apparut sur son fin visage rasé, et il murmura entre les dents, en parodiant un mot célèbre:

—Tous les mêmes, ces sacrés Italiens... Comediente et tragediante!... Cependant, malgré lui, la figure d'ascète Spartivento, ses grands yeux brillants et droits, son front extraordinaire où se lisaient une intelligence et une volonté peu communes, sa distinction accentuée par une très grande maigreur, tout cela bouleversait le docteur Pradier, et déroutait absolument sa sagacité ordinaire.

Il s'approcha de l'Italien, et, lui mettant familièrement le bras sur l'épaule:

—Voyons, mon cher collègue, lui dit-il, avec cette bonhomie charmante et un peu blagueuse du Parisien pur sang, je suis du métier moi aussi, et par conséquent je sais ce que parler veut dire.

Cette jeune femme est morte, ou elle ne l'est pas... Si elle l'est, vous ne la ferez pas revivre, et elle n'accouchera pas seule, n'est-ce pas?

—Je vais m'expliquer plus clairement, monsieur, dit Spartivento avec une gravité qui impressionne le docteur Pradier, aussi bien que le commissaire.

A Florence, où j'exerce la médecine depuis une quinzaine d'années environ, et où je crois avoir acquis l'estime de tous, j'ai découvert et mis en pratique une méthode, qui, dans bien des cas, remplace avantageusement l'opération césarienne, dont elle n'a ni la gravité ni les épouvantements. Cette opération, au contraire, rend souvent la vie à des femmes que l'on croyait mortes, tant est puissante, chez elles, cette fontion admirable de la maternité, dans laquelle certaines semblent avoir concentré toutes les ressources de leur tempérament et de leur organisme.

Puis, avec une grande sobriété de mots, il expliqua à ceux qui étaient là comment il procédait, exposant sa méthode avec une logique et une clarté qui imposaient la conviction.

Le docteur Pradier écoutait maintenant avec une très grande attention cet homme qu'il commençait à prendre pour un savant, non plus pour un charlatan. Malgré cela, en lui la verve railleuse du Parisien continuait à persister, aussi voulut-il encore essayer de se raidir contre la conviction qui s'imposait à son intelligence.

—Ce que vous dites là, mon cher confrère, peut être vrai, dit-il, avec un sourire auquel Spartivento ne se trompa pas; aussi je vous engage à suivre le corps de cette jeune femme dans l'hôpital où l'on va la faire transporter; et là, il est probable qu'on vous laissera expérimenter votre méthode.

L'Italien hocha la tête.

—Non, dit-il, cela ne se peut pas. Les cahots du transport pourraient amener une terminaison fatale; et, dans tous les cas, ils diminueraient dans une énorme limite les chances de réussite que nous conservons encore à cette heure.

Je ferai l'opération ici, docteur, en votre présence, assisté de ceux de vos confrères qu'il vous plaira de désigner, ou bien je ne la ferai pas du tout.

—Ici, dans un restaurant... s'exclama Pradier.

—Oui, ici, pourquoi pas? La pièce est claire, bien aérée, suffisamment grande!... Qu'est-ce qui pourrait bien s'opposer à mon projet, s'il vous plaît? continua Spartivento, avec cette naïveté incroyable des savants qui ne voient aucun obstacle autour d'eux, et ne tiennent jamais compte des difficultés, ni même des conventions sociales.

La gérante du café et son mari venaient de remonter.

Depuis la veille, l'événement dont on commençait à beaucoup parler, avait attiré une foule énorme dans leur établissement. Les recettes assez maigres dans cette saison de l'année s'étaient décuplées en vingt-quatre heures. Avec cela, c'étaient de braves gens, et leurs intérêts se trouvant d'accord avec leur cœur, il ne pouvait leur venir à l'idée d'hésiter.

—Pourquoi donc, monsieur, demanda la femme qui était très intelligente, l'opération ne se ferait-elle pas ici, surtout si vous dites qu'il y a du danger à transporter cette pauvre dame au loin?......

—Mais vos clients, madame? demanda le docteur Pradier avec son éternel sourire railleur sur les lèvres: que vont-ils devenir pendant l'accouchement?

—D'abord, monsieur, il y a peu de déjeuners dans ce moment-ci; nous n'avons guère que des dîners et des soupers. Dans tous les cas, l'humanité avant tout, n'est-ce pas?

Pradier avait réfléchi, et subitement, il vit tout le parti qu'il pouvait personnellement tirer de cette singulière aventure.

—Est-ce que vous avez expérimenté votre méthode à Paris? docteur, demanda-t-il à Spartivento.

Celui-ci sourit tristement.

—Non, dit-il, ce serait trop long et trop difficile pour arriver à un résultat satisfaisant chez vous.

Ma femme m'a décidé à partir pour New York, où j'ai de plus grandes chances de réussite......

—Et de fortune aussi, dit Pradier.

—De fortune aussi, répondit l'Italien avec un air d'indifférence absolue.

Puis, au bout de quelques secondes:

—Eh bien! demanda-t-il au médecin français, êtes-vous décidé à m'aider, et voulez-vous faire prévenir quelques-uns de vos collègues? Je vous avertis que le temps presse.

En effet, le visage de Bérengère semblait se figer dans une immobilité plus rigide, ses traits prenaient une étonnante expression de majesté, peut-être, hélas! la majesté de la mort!

—Je ne vois pas l'utilité d'envoyer chercher d'autres médecins, déclara le docteur Pradier, au bout de quelques nouvelles secondes de réflexion. Je ne sais pas, ni ne puis prévoir de quelle façon ils seront disposés. Le temps de discuter et surtout de les convaincre nous ferait perdre des heures précieuses employées, je crois, au sort de la malade.

—C'est mon avis, dit Spartivento.

—D'autant plus que l'opération, telle que vous me l'avez expliquée, me paraît simple et peut se faire sans un grand appareil d'aides, n'est-il pas vrai?

—Oh! oui, ma femme qui est énergique et intelligente nous suffira, si madame, dit-il en désignant la gérante, consent à se joindre à elle, ce sera parfait.

—Oh! je veux bien, déclara la directrice de l'établissement. Cette pauvre femme me cause tant de pitié!

La sauverez-vous docteur?

—Je l'espère bien, dit Spartivento avec une grande expression de confiance.

Tandis que le docteur Pradier se félicitait de sa petite manœuvre, et se disait que Spartivento partant pour New York, allait l'associer à une découverte que lui, Pradier, pourrait dans quelques semaines présenter à l'Académie de médecine comme étant de son chef, l'Italien commençait les préparatifs de l'opération. Ils n'avaient rien d'effrayant; le but très simple du savant étant, avant tout, d'aider la nature et de la provoquer au besoin à agir seule.

Au bout de trois-quarts d'heures environ, les joues si pâles de la jeune femme se colorèrent légèrement, tandis que les battements de son cœur, jusque-là indistincts, devenaient perceptibles.

Une blancheur livide s'étendit alors sur les traits de Spartivento, ses lèvres frémirent, puis une joie incommensurable éclatait dans son grand œil noir. Il se retourna vers Pradier, immobile aux pieds de la malade, et suivant avec une anxiété dont sa nature sceptique elle-même n'était pas maîtresse, toutes les phases des soins admirables qui se prodiguaient sous ses yeux.

Spartivento étendit ses mains tremblantes vers lui; mais ne put cependant prononcer aucune parole tant était grande l'émotion qui le dominait. Enfin, il redevint maître de lui.

—Elle vit! s'écria-t-il, elle vit et le travail est commencé!

—C'est merveilleux! murmura Pradier, et vous êtes vraiment un grand homme, monsieur.

Spartivento sourit avec cette tristesse mélancolique qui lui était habituelle, une tristesse au fond de laquelle il y avait tout un monde d'amères déceptions, de froissements et de désillusions.

Mais il jeta vers sa femme un regard heureux, comme si, dans les longs doux yeux de Francesca, il eût dû trouver sa récompense et son courage.

Celle-ci lui tendit la main.

—Mon cœur a raison, Lorenzo, dit-elle avec une grande expression de tendresse et de dévouement, vous êtes un grand homme, et, s'il vous connaissait comme moi, il pourrait ajouter un grand cœur!

Tout à coup, avec un de ses élans de passion qui paraissaient être le fond de sa nature, elle se retourna vers la malade, souleva doucement dans sa main son adorable tête, et couvrant son front et ses cheveux de baisers:

—Va, pauvre petite, murmura-t-elle, tu es trop jeune et trop belle pour mourir sous nos yeux, mon Lorenzo te sauvera ainsi qu'il en a sauvé tant d'autres!....

Comme pour donner raison aux paroles de Francesca, un profond soupir s'échappa des lèvres de la jeune mère.

—Voyez comme la vie revient, s'exclama Spartivento. Maintenant, s'il ne nous arrive pas quelques-unes de ces complications toujours à craindre, hélas! surtout dans un cas semblable, je réponds de la mère et de l'enfant.

Le commissaire, qui se tenait discrètement au seuil de la porte et avait entendu les paroles de Spartivento, tressaillit.

—Était-ce possible ce que disait cet homme! et allait-il donc tirer des abîmes même de la mort, cette femme qui avait si bien quelques heures auparavant les apparences d'un cadavre!....

Croyant à une illusion de ses sens, il fit quelques pas dans la pièce, et aperçut en effet la malade dont le visage aux contours exquis se colorait insensiblement d'une nuance de vie.

Il éleva ses mains en l'air:

—C'est que c'est vrai!.... s'écria-t-il, et c'est réellement si extraordinaire que je ne puis pas encore le croire. Ah! monsieur!.... vous avez fait un miracle!....

Les yeux de Spartivento brillaient, ces louanges, après des années de luttes et de déceptions, lui étaient extrêmement douces.

Car ce qu'il n'avait pas dit au docteur Pradier, c'est qu'abreuvé de calomnies par ses collègues de Florence, voyant nier par eux, les résultats les plus évidents et les plus palpables de son admirable découverte, désespérant de jamais arriver à vaincre les obstacles de toutes sortes accumulés contre lui par la jalousie féroce de ses rivaux, il s'expatriait, allant demander au Nouveau Monde l'hospitalité que celui-ci donne si généreusement aux hommes de génie méconnus et bafoués dans leur propre pays.

—Oui, dit-il, d'une voix grave, elle est sauvée, je l'espère!....

—Et elle parlera n'est-ce pas? demanda le commissaire chez qui l'homme du métier reprenait vite ses droits.

—Certainement, déclara Spartivento; mais je vous supplie de me laisser faire, la moindre parole imprudente, la plus légère émotion dans l'état d'extraordinaire fatigue où elle va se trouver, la tueraient comme un coup de foudre.

—Oh! je me tairai, docteur; je me tairai, déclara le commissaire, vous pouvez compter sur moi. Mais, par grâce, songez aussi que nous devons savoir le nom de l'assassin, il faut qu'un si horrible forfait soit puni.

Spartivento n'eût pas le temps de répondre, le travail avançait rapidement et réclamait toute son attention. Deux heures après, Bérengère ouvrit les yeux, elle poussa un cri aigu, tandis que Spartivento se redressait et laissait voir une grande expression de recueillement et de triomphe sur son pâle visage d'ascète.

—L'enfant est né, dit-il au docteur Pradier, pendant que, en effet, un vagissement se faisait entendre.

—Et la mère, la mère? balbutia ce dernier, en proie à une émotion violente qu'il n'avait certainement jamais ressentie, la mère, comment va-t-elle?

—Elle est d'une faiblesse extraordinaire.

Voyez, ses yeux sont ouverts, elle nous entend, mais elle ne peut pas prononcer une parole.

—Il faut bien faire attention à l'hémorragie qui va suivre la délivrance, car, cette fois-ci, elle nous filerait entre les doigts comme une anguille.

—Oui, c'est en effet maintenant la complication la plus redoutable. Avez-vous du perchlorure de fer?

—Certainement, j'en ai un flacon dans ma trousse.

—Bien, préparez-le; nous pouvons en avoir besoin d'un moment à l'autre. Avec ce remède-là, je suis à peu près tranquille.

Quelques instants après en effet, la délivrance avait lieu, et presque aussitôt se produisait le phénomène que redoutaient les deux médecins.

—Vite, dit Spartivento d'une voix brève, le perchlorure!.... l'hémorragie est arrivée....

Pradier, occupé, fit un signe à la gérante; mais Francesca s'élança en même temps qu'elle, les deux femmes se rencontrèrent, se heurtèrent. Dans le choc, la fiole que tenait déjà la maîtresse du café toucha le marbre de la cheminée et, s'échappant de ses mains, alla par terre se briser en mille morceaux.

Spartivento se redressa blanc comme un suaire, pendant que Pradier poussait un juron énergique, et que les deux femmes atterrées et désespérées regardaient le liquide jaune, qui de la plaque de la cheminée avait rapidement roulé sur le tapis de moquette blanche où il faisait une large tache de la couleur du safran.

—Quel malheur! murmura Pradier, mon Dieu, quel malheur!.... Elle est perdue!....

Il se penchait vivement, regardant si, dans les débris de verre, il ne resterait pas quelques gouttes capables d'arrêter la vie de Bérengère prête de nouveau à l'abandonner.

Non, rien... il n'y avait rien!....

—Vite, madame, ordonna-t-il à la gérante, envoyez le plus alerte de vos garçons chez le pharmacien le plus proche. Où y a-t-il du papier et de l'encre, que je fasse une ordonnance?

—En bas, monsieur, il y a tout ce qu'il faut pour écrire, je cours vous le chercher.

—Non, non, j'aurai plus vite fait d'y aller moi-même.

Il descendit quatre à quatre l'escalier, suivi par la gérante en proie à un bouleversement qui touchait à la folie. Il griffonna, à la hâte, quelques lignes sur du papier blanc et, pendant que le maître de l'établissement donnait des ordres très précis, le docteur Pradier remontait avec du coton et de la glace.

En haut, l'état de la malade empirait dans d'effroyables proportions.

Ses yeux, un instant ouverts, s'étaient de nouveau fermés; sur sa joue plus blanche qu'un marbre, la ligne noire de ses cils formait une ombre tragique.

Dans un coin de la pièce, Francesca berçait sur ses genoux un petit enfant qui vagissait, enveloppé dans des serviettes.

—Voici de la glace, dit le docteur Pradier en entrant, avec des boissons fortement acidulées, elle suffira peut-être pour arrêter l'hémorragie, en attendant le perchlorure. Spartivento hocha tristement la tête.

—Nous allons essayer, dit-il; mais le phénomène est d'une violence telle que tous nos soins seront impuissants, le perchlorure seul eut pu agir.

Cependant quand Bérengère sentit sur son corps dévoré de fièvre, l'impression froide de la glace pilée, un soubresaut violent la fit redresser sur ses oreillers. Elle ouvrit les yeux et péniblement porta la main à son front.

Dans son regard de la couleur des pervenches l'intelligence était revenue.

—Où suis-je? murmura-t-elle d'une voix très faible.

Un vagissement de l'enfant se fit entendre.

Mme Lambert voulut tourner la tête, elle n'en fut point capable; mais une expression de très grande anxiété apparut sur son visage aux fins contours.

—Cet enfant!...... balbutia-t-elle, cet enfant qui pleure.... Qu'est-ce que c'est?

Instinctivement elle porta la main à ses flancs; tandis qu'une ride se creusait au milieu de son front. Spartivento voulut lui éviter l'émotion poignante que pouvait lui donner le souvenir du passé en se présentant trop subitement à sa mémoire encore obscurcie.

—Ne cherchez pas, madame, lui dit-il doucement, c'est une petite fille qui est née de vous, tout à l'heure, et qui est superbe, ne pensez qu'à elle, je vous en supplie!

Comme en un inénarrable soupir d'amour, Bérengère murmura:

—Ma fille!......

Puis réunissant toutes ses forces:

—Oh! par pitié, dit-elle, donnez-la moi, je veux la voir!......

Francesca était déjà debout apportant à la malade l'enfant toute rouge, les yeux bien ouverts et ses petits poings fermés, puis la mettant dans les bras de la jeune mère:

—Mon mari a raison, dit-elle, ne pensez qu'à elle, c'est si bon un enfant à aimer!....

Une indescriptible émotion passa sur les traits de la mourante. Elle voulut presser la petite créature sur son cœur, mais elle ne le put pas, sa vie s'en allait. Tout à coup, deux larmes roulèrent sur ses joues blanches, s'échappant de ses yeux mi-clos; Francesca souleva la fillette et l'approcha des lèvres de Bérengère.

Celle-ci eut, à l'adresse de l'Italienne, un indicible regard de reconnaissance.

—Pauvre petite!...... murmura-t-elle d'une voix indistincte.

Plus bas, dans les hoquets de l'agonie, elle ajouta:

—Aimez-la.... protégez-la.... ou il la tuera aussi!....

Le commissaire de police, revenu, demanda vivement:

—Que craignez vous pour elle?....

Contre qui faut-il protéger votre fille?....

—C'est contre celui qui a voulu vous tuer vous même, n'est-ce pas? demanda Spartivento doucement, celui qui vous a jetée dans le lac!

Elle fit signe que oui de la tête, à plusieurs reprises.

Ses lèvres murmurèrent un nom, mais ses forces étaient à bout, aucun son n'arriva aux oreilles de ceux qui étaient là.

Les deux femmes étaient tombées à genoux et pleuraient; les hommes, très pâles, se sentaient eux-mêmes singulièrement impressionnés par le mystère tragique qui enveloppait, comme d'un voile, cette belle mourante de vingt ans.

Tout à coup, elle fit un léger mouvement, ébaucha de nouveau le geste d'attirer sa petite fille vers elle, et, très bas, avec l'expression d'un invincible désespoir, elle murmura encore:

—Pauvre petite!....

Doucement, sa belle tête pâle glissa en arrière, ses mains, un instant soulevées vers l'ange endormi à ses côtés, retombèrent, inertes, sur le velours du divan, ses paupières bistrées s'abaissèrent lentement, se fermant d'elles-mêmes, comme si, autour d'elle, nulle personne assez aimée, ou assez chère, n'eût été capable de lui rendre le suprême devoir.

—Elle est morte, cette fois-ci, dit Spartivento gravement, elle est bien morte!....

Francesca se releva, déposa pieusement un baiser sur le front de la malheureuse mère, et, prenant l'enfant dans ses bras:

—Ah! dit-elle en sanglotant, tu seras ma fille, et je t'aimerai comme elle l'eût fait elle-même, pauvre petite!......

En pleurant, comme elle, tous ceux qui étaient là, répétèrent les derniers mots de celle qui venait de s'endormir pour toujours.

—Pauvre, pauvre petite!....

CAPITRE IV.

LA MÈRE D'ADOPTION.

Spartivento et sa femme n'avaient plus rien à faire auprès du corps de Bérengère, ils durent songer à se retirer.

—Je t'en supplie, Lorenzo, dit Francesca en s'adressant à son mari, laisse-moi tenir la promesse que j'ai faite à la mourante, permets-moi d'emporter cette chère petite créature qui te doit déjà d'être entrée en ce monde.

—L'emporter, demanda Spartivento étonné, c'est donc sérieux?

—Tout ce qu'il y a de plus sérieux; nous n'avons pas d'enfants, Dieu nous en donne un, ne lui refusons pas l'hospitalité de notre demeure, ni celle de notre cœur.

Spartivento était un savant qui n'avait eu, dans sa vie que deux passions: la science d'abord, sa femme ensuite.

Francesca Mazzioli était, il y avait six ou sept ans, la plus jolie fille de Florence, et chose plus étonnante, dans la condition qui était la sienne, la plus honnête.

Elle vendait, en effet, des oranges, et, dans son infime situation, courant les rues, abandonnée ou à peu près à elle-même, courtisée par ce qu'il y avait de plus riche dans la ville, elle avait su mener une conduite absolument droite et rigide.

Elle était active, vaillante et intelligente, avec une énergie servie par une santé parfaite.

Mais un jour une averse la mouilla jusqu'aux os, alors qu'elle sortait de l'atmosphère surchauffée d'un théâtre; rentrée dans la mansarde qu'elle habitait avec sa mère,—une pauvre veuve, vivant péniblement des chapeaux de paille qu'elle tressait depuis sa jeunesse pour une grande maison de Florence, toujours la même,—Francesca ne parvint pas à se réchauffer.

Toute la nuit elle grelotta, secouée de frissons, au matin une fièvre si ardente la brûlait que la veuve saisie de peur alla chercher le premier médecin qu'on lui indiqua.

Le hasard voulut que ce fut Lorenzo Spartivento.

Une jeunesse austère, un caractère timide et concentré, un tempérament délicat, une extraordinaire passion pour la science médicale avaient éloigné Spartivento de tout contact féminin, et avait préservé sa jeunesse de toute passion, même éphémère.

Pour lui, la femme était un grand inconnu plus mauvais que bon; un être qui l'attirait, bien un peu, oh! très peu, mais qui surtout lui faisait peur: plutôt une embûche qu'un repos, un dissolvant qu'une force.

Comme aucune passion n'avait jusque-là fait battre son cœur, il avait eu le courage de ne point approfondir le problème qui s'était quelquefois présenté à son esprit: l'homme est-il plus heureux seul ou marié?......Et il avait vécu uniquement entre ses livres, ses malades et son hôpital.

Mais il était jeune, malgré tout, il ne put voir Francesca si belle, avec ses grands yeux alanguis par la fièvre, sa tête de madone d'une beauté idéale, rendue mille fois plus touchante par la douleur morbide qui la dévorait, sans se trouver singulièrement ému et remué.

C'était un homme très droit qui ne songea même pas à lutter contre l'invincible aimant qui l'attirait dans la mansarde de la malade.

Il la sauva d'une fluxion de poitrine compliquée d'une fièvre typhoïde, et, lorsque la convalescence de Francesca arriva, Spartivento un jour, pressentit enfin qu'il était aimé.

Il le comprit difficilement, se croyant de ceux qui avec leur mine grave et leur vie austère ne peuvent point inspirer d'amour à une jolie fille.

Il n'avait vu en effet ni les rougeurs de Francesca quand il arrivait, ni le tremblement de ses lèvres quand elle lui parlait; il n'avait point remarqué davantage sa gravité et sa mélancolie; mais un jour il trouva sur sa petite table quelques livres de science qu'elle étudiait avec ardeur, afin de pouvoir comprendre les choses qui l'intéressaient, lui, son sauveur.

Alors, il devina tout; et, en voyant quel cœur dévoué il avait rencontré, en découvrant l'intelligence unie à l'honnêteté rigide qui était le fond du caractère de Francesca Mazzoli, Spartivento n'hésita pas, il lui avoua la profonde tendresse qu'elle lui avait elle-même inspirée et lui demanda de devenir sa femme.

Elle y consentit, et l'aima d'une de ces affections saintes, à coup sûr les meilleures de toutes, faites d'un amour sans bornes et d'une reconnaissance infinie. Alors, elle s'associa à sa vie à ses travaux, n'ayant avec lui qu'un cœur et qu'une âme, lui rendant en bonheur, en soins, en sollicitudes, tout le bien qu'il lui avait fait.

Plusieurs points bien noirs vinrent hélas! cependant obscurcir le ciel que leur mutuelle tendresse eût fait sans cela si pur et si beau.

D'abord ils n'eurent point d'enfant, ce qui désola Francesca dont la nature aimante et généreuse avait besoin des expansions infinies de l'amour maternel.

Ensuite, la science profonde, le désintéressement, la droiture de Spartivento avaient rencontré pas mal d'envieux, et ses confrères ne manquaient pas d'apporter le plus d'obstacles possibles à l'application de ses découvertes médicales. Ces procédés mesquins et bas, cette envie qui se manifestait par des manœuvres misérables et méchantes, ne reculant même pas devant les plus noires calomnies et les plus violentes attaques, altérèrent profondément la santé déjà si délicate de Spartivento.

Ses yeux brillèrent d'un éclat trop vif, ses pommettes devinrent saillantes, son teint naturellement mat, se plomba, son appétit disparut, un grand découragement s'empara de lui.

Alors Francesca prit en horreur ce pays où Spartivento n'avait fait que du bien, et qui agissait envers lui avec une si noire ingratitude.

Sa mère était morte heureuse, en la bénissant, elle n'avait plus qu'un but, quitter Florence et aller porter ses pénates ailleurs.

Très au courant de toutes les nouvelles scientifiques aussi bien que des progrès de la civilisation, elle connaissait les efforts de l'Amérique pour se tenir au niveau de l'Europe, sinon pour la dépasser, elle savait de quelle façon le Nouveau-Monde accueille nos artistes, nos industriels, nos savants.

Elle apprit aussi que les longs voyages sur mer ont guéri bien des maladies de langueur; quelquefois même des consomptions et des phtisies point avancées.

Alors, elle insista auprès de Spartivento afin de lui faire quitter Florence, lui disant quelle réussite l'attendrait aux États-Unis, le bien qu'il ferait là-bas, la reconnaissance avec laquelle on accueillerait ses découvertes, et l'on encouragerait ses efforts.

Lorenzo qui adorait Francesca encore plus qu'aux premiers jours de leur mariage, et qui avait reconnu en elle une très grande droiture unie à une raison toute aussi vraie, se laissait volontiers guider par sa femme.

Dans cette circonstance, des plus graves, d'ailleurs, il ne lui résista point. Ils venaient de quitter Florence et traversaient Paris afin d'aller s'embarquer au Havre pour New-York, quand Spartivento intervint si étrangement dans l'accouchement de Bérengère.

L'idée ne lui vint point de contrarier sa femme et de s'opposer à ce qu'elle recueillît la petite orpheline qu'un si douloureux hasard venait de jeter dans leurs bras.

—Emporte-la, dit-il à Francesca, je te le permets de tout mon cœur, et je ne souhaite qu'une chose à cette pauvre petite créature: qu'elle devienne bonne comme toi.

Puis s'approchant du commissaire, qui s'occupait de la morte et donnait à ses agents des ordres la concernant:

—Monsieur, lui dit-il, je suis le docteur Lorenzo Giovanni Spartivento, de Florence, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le déclarer. Madame, qui est ma femme, désire adopter cette petite fille; quelles formalités y a-t-il à remplir?.... Et, en attendant, voulez-vous nous permettre de l'emporter?

Nous sommes descendus au Grand-Hôtel, où nous resterons encore plusieurs jours, s'il le faut.

—L'adopter? répondit le commissaire avec un sourire, cela n'est guère possible.

—Pourquoi donc? demanda Francesca, dont les grands yeux de velours se fixaient sur le commissaire avec une expression de muette et ardente supplication à laquelle le magistrat ne se sentait guère capable de résister.

—Pourquoi? répéta-t-il; parce que nos lois françaises imposent, entre autres conditions à la personne qui veut adopter un enfant, un âge que madame a bien loin d'avoir.

—Lequel?

—Cinquante ans.

—Alors je ne pourrai pas emporter cette pauvre petite?

Oh! monsieur, en vérité ce serait trop cruel, car je l'aime déjà et je me sens toute disposée à remplacer la mère qu'elle vient de perdre!......

Les doux yeux de Francesca tout pleins de larmes, son fin profil d'une grâce incomparable, son teint ambré d'une pâleur si chaude et si délicate, tout cela sont autant de choses qui, en France, valent mille fois plus que les meilleures raisons.

—Ecoutez, madame, dit le commissaire, il ne vous est pas possible d'adopter l'enfant, mais vous pouvez la recueillir et vous charger d'elle.

—Oh! monsieur! murmura-t-elle, monsieur, comme vous êtes bon, et que ferais-je jamais pour vous remercier?

Elle pressait les mains du magistrat dans ses belles mains souples et moites, tandis que ses yeux humides lui disaient toute la reconnaissance de son cœur.

—Attendez, dit celui-ci, ne me remerciez pas encore. Il est probable que le juge de paix vous permettra d'emporter cette pauvre petite fillette, mais, avant cela, il y a une foule de formalités à remplir.

—Lesquelles?

—Il faut d'abord faire le dépôt de l'enfant aux Enfants-Trouvés, c'est-à-dire à l'Assistance publique; ensuite vous ferez tous les deux une demande en règle; l'Assistance ouvrira une enquête administrative sur votre compte, et vous confiera l'enfant certainement.

—De telle sorte que je dois me séparer de la petite fille?

—Oh, pour si peu de temps!......

—Non, non, pas pour une seule minute.

Comprenez donc, elle souffrirait, la pauvre petite, et puis ensuite on pourrait me la changer, même sans le vouloir. Est-ce que tous les enfants de cet âge ne se ressemblent pas?

Non!.... non!.... jamais!

Accordez moi cette grâce, je vous en supplie, ne me séparez pas d'elle!

—D'autant plus, monsieur, ajouta Spartivento qui voyait à quel point sa femme tenait à emporter l'enfant, d'autant plus que je vous donne ma parole d'honneur de remplir toutes les formalités que vous me demanderez et de me tenir à votre disposition autant que vous le jugerez convenable. Le commissaire était un brave homme, il vit qu'il avait affaire à des gens honnêtes, et il pensa en même temps qu'il n'avait point le droit d'empêcher le bonheur probable de la petite orpheline.

—C'est bien, monsieur, dit-il, j'ai confiance en vous. Venez demain à mon bureau vers dix heures du matin, j'aurai rempli les premières formalités, et je vous aiderai de façon à vous faire surmonter toutes les difficultés.

—Oh! merci, monsieur, merci! s'écria de nouveau Francesca de sa voix chaude aux longues inflexions qui remuaient les âmes. Merci, on a bien raison de dire que la France est le pays du cœur autant que de l'esprit.

Maintenant elle pleurait de joie, comme elle avait pleuré de crainte et d'angoisse, quelques instants auparavant. Tandis que Spartivento donnait soigneusement son nom et son adresse au commissaire de police, Francesca coupait une des longues boucles des cheveux d'or de Bérengère, et, pressant la petite orpheline sur son cœur, elle dit en la couvrant de baisers:

—Pauvre petite! ce sera là tout ce que tu auras d'elle, mais tu auras encore son amour, car je sens bien que d'elle il est passé en moi!....

Rien ne pouvant donner le moindre indice sur l'identité de la morte, on était obligé de la transporter à la Morgue, triste et suprême refuge des désespoirs inconsolables ou des irrévocables fatalités.

Et cependant, si pure et si belle était cette inconnue à l'attitude de martyre, si chaste était l'expression répandue sur toute sa personne, depuis son adorable profil de vierge noyé dans la masse de ses cheveux d'or épars autour d'elle, jusqu'à ses longues mains fines et blanches, croisées sur sa poitrine comme celles des statues de marbre couchées sur les tombeaux; que le commissaire éprouvait une invincible répugnance à la faire porter dans ce triste lieu, où vont s'échouer toutes les épaves du vice et de la honte, exposées aux regards de tous et profanées par eux.

Il espérait toujours que la publicité donnée par les journaux du matin à ce triste événement amènerait quelque indice qui épargnerait à la pauvre morte cette épreuve suprême.

Mais il eut beau attendre jusqu'aux dernières limites, il ne se produisit rien, et, le soir, il fallut se décider à déposer le corps de Bérengère dans le fourgon de la Morgue, et à la diriger vers l'endroit où, exposée, elle pourrait être reconnue.

CHAPITRE V

LA CHASSE A L'HOMME

Le lendemain matin, tout Paris défila devant le triste amphithéâtre de pierre, sur lequel, aussi belle et aussi touchante que sur le divan rouge du cabinet particulier, Bérengère était étendue toute blanche, semblable à un lis brisé.

Qui pouvait-elle être?

Comme tant d'autres, une épave de la séduction et du vice?

Non, jamais!

La beauté souveraine qui persistait en elle, malgré la blanche rigidité des cadavres, cette beauté dont le cachet distinctif était une pureté et une noblesse qui frappaient tous ceux qui la voyaient, en était le plus sûr garant.

D'ailleurs, la régularité adorable de ses traits, ses cheveux, son teint, ce qu'on devinait de la grâce incomparable de toute sa personne, en avaient certainement fait, quand elle vivait, une femme qui avait dû être remarquée dans tous les milieux où le sort avait pu la jeter.

Or, personne ne la connaissait.

Pas plus les journalistes que les autres, qui fréquentent cependant tant de monde, pas plus les gens du peuple que les bourgeois, ou les hommes des classes les plus élevées.

Plusieurs agents de la préfecture de police avaient été mis en observation non seulement depuis le matin, mais même depuis la veille: le chef de la sûreté chargé de l'affaire, ayant pensé que l'individu entrevu au bois de Boulogne par les gardiens du bois, celui qui avait lutté avec Spartivento et dont les lèvres mourantes de Bérengère n'avaient pu articuler le nom, ne pourrait manquer de venir s'assurer que sa victime était là, morte et bien morte.

Mais, quoique les agents habilement dissimulés dans la foule écoutassent de toutes leurs oreilles et regardassent de tous leurs yeux, pas un mot, pas un visage plus bouleversé que les autres, pas un individu à figure suspecte ne les avait encore frappés, quand tout à coup un jeune homme modestement vêtu, de façon à n'attirer les regards de personne, frôla l'un des agents. Ce dernier, qui s'appelait Hubert, avait deux qualités remarquables: l'honnêteté et l'intelligence; mais ces facultés étaient souvent annihilées, au grand regret de ses chefs, par une hésitation partie d'un sentiment très honnête, la crainte de porter un tort quelconque à un individu qui ne le méritait pas.

Malheureusement, cette délicatesse, louable en toute autre carrière, devenait fatale à un agent de police dont la promptitude et l'énergie sont les deux vertus majeures. A part cela, rien n'égalait sa clairvoyance, sa pénétration, la sûreté de son coup d'œil et de sa mémoire. Aussi, en dépit de cette indécision naturelle que l'on connaissait bien à la préfecture, ses chefs n'hésitaient-ils point à lui confier les missions les plus difficiles et les plus délicates.

Depuis plus de trente heures, Hubert était donc de faction à la Morgue, ayant déjà changé dix fois de costume et de physionomie, entrant, sortant, se mêlant à tous les groupes, examinant tous les visages, écoutant toutes les conversations.

Il désespérait de rien découvrir, quand subitement il tressaillit.

Il était sûr d'avoir vu, la veille au matin, à cette même place, c'est-à-dire à la Morgue, l'individu qui venait de passer à côté de lui. Il l'avait remarqué, il en était certain, regardant sur les dalles de pierre, et ayant l'air, détail bizarre, et qui avait frappé profondément l'agent, d'éprouver comme une sorte de déception en présence des pierres vides.

L'inconnu avait un regard grisâtre aussi clair que celui de certains fauves, un regard qui avait frappé Hubert et auquel il ne pouvait se méprendre.

Il manœuvra pour se trouver aussi proche que possible de l'individu et ne pas perdre le moindre mouvement de sa physionomie, sans cependant attirer son attention.

Placé comme il l'était, Hubert pouvait l'examiner tout à son aise, le fixer même et se rendre compte de la plus petite impression ressentie.

C'était un homme encore jeune, trente ou trente-cinq ans environ, mais qui sembla à l'agent plus brun de peau que celui de la veille; de plus, il ne portait que des favoris bruns et ras, tandis que l'autre avait une barbe blonde, de cela, il se souvenait de plus en plus à mesure qu'il le dévisageait.

Et cependant, ce regard, oh!......ce regard!......ce regard à la fois impérieux et inquiet, dur et clair, Hubert était bien certain de ne pas se tromper, il était convaincu que deux hommes n'en avaient pas un semblable.

Quant au signalement, celui de l'inconnu de la veille ou celui du visiteur que l'agent avait devant les yeux répondaient aussi bien l'un que l'autre au portrait qui avait été fait par les gardiens du bois, par Spartivento et sa femme, de l'assassin présumé de Mme Lambert.

Oui, mais cette barbe et ce teint mat déroutaient maintenant la perspicacité de l'agent.

Il réfléchit; après tout, une barbe se pose et une peau se colore sans que l'œil le plus exercé puisse s'en apercevoir, quand la main qui opère ces diverses transformations est habile. Hubert se disait ces choses tout en continuant à ne pas perdre des yeux celui qu'il soupçonnait.

L'inconnu était maintenant bien en face de la morte, la regardant avec un visage impassible, sur lequel pas la plus légère émotion ne se reflétait.

Tandis qu'autour de lui les remarques s'échangeaient, toutes bienveillantes, avec un grand sentiment de pitié et d'admiration, lui, ressemblait à un marbre, la fixant de ses yeux toujours aussi clairs et aussi durs.

Une femme du peuple, qui pleurait à chaudes larmes, se retourna vers lui:

—Faut-il être un sans cœur, monsieur, lui dit-elle, pour avoir pu faire du mal à une créature aussi belle et aussi jeune que celle-là, car il paraît que le misérable assassin l'a noyée....

Elle s'interrompit, et, avec plus de force, répéta:

—Oui, noyée....

—Il paraît!..... répondit l'inconnu d'une voix basse, très voilée dont Hubert, malgré tous ses efforts, ne put saisir le timbre.

—On dit qu'elle n'a que vingt ans, continua la femme.

—Elle n'a même pas l'air d'avoir cet âge-là, répondit l'individu.

—Vous croyez?

—Il me semble qu'on lui en donnerait dix-huit à peine.

La voix était restée dans la même tonalité voilée, mais Hubert avait distingué un accent allemand très prononcé; quant au visage de l'individu, il n'avait point bougé davantage et pas le moindre sentiment de contrariété pour l'intervention familière de la femme, ou d'émotion en parlant de la morte, n'était venu l'agiter.

—Je suis fou, pensa Hubert; l'habitude d'être en contact journalier avec des criminels me montre des gredins partout. Cet homme est un indifférent!....

Il allait abandonner son idée de prévention contre l'inconnu quand celui-ci se retourna, et de nouveau laissa tomber sur l'agent son indéfinissable regard trop clair et trop pâle.

Il sembla à Hubert qu'une menace d'inquiétude, oh! très légère à coup sûr, faisait trembler la prunelle gris pâle jusque-là si impassible de l'Allemand.

De nouveau, une conviction étrange et profonde entra en son esprit.

—C'est lui, se dit-il, lui l'assassin!... Si je l'arrêtais, pensa-t-il, là, tout de suite, sans autre forme de procès?

Un scrupule le retint.

—Sans d'autres preuves qu'un pressentiment? se dit-il, c'est bête! Décidément je deviens toqué.

L'inconnu, maintenant, suivait le flot des visiteurs qui, obéissant à l'ordre des agents: "Circulez, messieurs, circulez," se dirigeaient vers la porte de sortie.

Comme il allait en franchir le seuil, Hubert se ravisa encore.

—J'ai eu plusieurs fois des pressentiments dans le genre de celui ci, se dit-il, ils ne m'ont jamais trompé. Je vais le filer, je verrai bien quel est ce personnage. De cette façon là j'apprendrai du moins où il perche, à quel milieu il appartient, quel nom il se donne, et je saurai où le cueillir si mes chefs ont besoin de lui.

Il sortit. L'étranger à quelques pas, sa canne placée sous son bras, allumait un cigare très petit et très modeste, un cigare de deux sous.

—Il est tout de même bien tranquille, cet Allemand là, se dit Hubert, et [illegible] si c'est lui qui a fait le coup, [illegible] un calme pareil en venant revoir sa victime. Bah! tout [illegible] Je persiste dans mon idée.

Il enfonça son chapeau sur ses yeux, et, mesurant son pas sur celui de l'inconnu, il le suivit à distance, ne le perdant pas des yeux, observant chacun de ses mouvements. L'Allemand s'en allait d'une marche un peu lente, les mains dans ses poches, la tête haute, sans un atome d'inquiétude.

Il ne fumait point son cigare comme un homme riche, à larges bouffées, mais bien, à toutes petites aspirations, comme un individu économe, habitué à ménager son plaisir.

Il pouvait être trois heures de l'après-midi, le quai aux Fleurs était encore encombré de plantes odorantes, d'arbres, de bouquets.

L'inconnu s'arrêta à quelques étalages, regardant les marchandises parfumées, souriant doucement quand une marchande plus accorte que les autres lui offrait ses fleurs ou ses arbustes.

De son pas de promeneur peu pressé, il se dirigea vers le Châtelet.

Mais, arrivé au milieu de la place, entre la fontaine et l'endroit où les omnibus en s'arrêtant forment une sorte d'encombrement, ses allures changèrent tout à coup. Il se faufila dans un groupe plus compact que les autres, et, de là, regarda attentivement autour de lui.

Sa physionomie, demeurait la même, son calme était aussi grand, mais la légère dilatation de ses narines et un imperceptible froncement des sourcils laissaient voir une certaine angoisse devant l'éventualité.

Hubert avait lestement remplacé le chapeau mou qu'il portait à la Morgue par une casquette de soie très haute; des moustaches relevées étaient devenues subitement tombantes, un foulard rouge très épais, noué autour du cou, achevait de transformer sa physionomie. Il avait l'air maintenant, d'un de ces riches marchands de légumes ou de volailles qui abondent autour des Halles.

Ainsi transformé, il pouvait échapper au regard de celui qu'il filait et ne point être reconnu par lui.

C'est ce qui arriva.

L'Allemand, évidemment rassuré par le coup d'œil rapide qu'il venait de jeter autour de lui, reprit sa course, mais d'une allure toute changée.

Il marchait vite, le nez en l'air, regardant les enseignes à droite et à gauche. Evidemment il cherchait quelque chose.

—Il veut changer de défroque, se dit Hubert, et il regarde s'il ne voit pas quelque marchand d'habits.

L'agent ne se trompait pas.

Dans la rue du Temple, l'Allemand avisa une boutique devant laquelle pendait tout un assortiment de vieilles loques, des habits dorés, des nippes de femme et des pourpoints de saltimbanques.

Il entra sans hésiter.

Hubert en profita pour remettre son chapeau mou, et passer une blouse bleue par-dessus son paletot.

Une demi-heure après environ, l'inconnu ressortit de la boutique, il avait un chapeau de paille et un complet d'un brun grisâtre assez propre.

Il était toujours vêtu comme un employé assez modeste, mais il avait l'air plus jeune et plus dégagé. De plus, son habit de nuance indécise devait se perdre au coin des rues dans les couleurs des boutiques peintes, ou dans le grisâtre effacé des vieilles murailles.

—Il pense à tout, se dit l'agent, et il doit soupçonner la filature. C'est un malin très fort!....

Plus que jamais il mit toute sa science qui était très grande à ne point perdre un seul mouvement de celui qu'il soupçonnait, prévoyant ses moindres gestes, sachant se dissimuler habilement chaque fois qu'il tournait, même subitement la tête, apportant une adresse merveilleuse à ne se laisser jamais surprendre ni remarquer.

Et cependant l'homme qu'il poursuivait était habile aussi, et, s'il était Allemand comme son accent pouvait le faire croire, il connaissait Paris aussi bien qu'un Parisien élevé et grandi sur ses pavés.

Tantôt courant avec une rapidité et une souplesse merveilleuses, tantôt passant à travers des embarras de voitures, glissant comme une ombre au milieu des foules ou le long des boutiques, il paraissait ne rien ignorer de tous ces passages, ces maisons ouvrant sur deux rues, ces couloirs infects et ces cours puantes à plusieurs issues qui abondent dans le Marais, de la rue du Temple au boulevard Sébastopol d'un côté, et jusqu'à la Bastille de l'autre.

Car il faisait des tours et des détours incroyables, allant droit devant lui, tantôt tournant et marchant sur place comme dans un labyrinthe obscur, qui vous ramène constamment au point de départ.

Vers sept heures, l'Allemand et Hubert étaient rue Saint-Antoine. Mais les ouvriers sortaient des fabriques et des usines; les ménagères formaient des groupes autour des petites voitures, afin d'acheter quelques provisions: fruits, salades ou légumes pour le repas du soir.

Devant toutes les maisons, des centaines de personnes étaient arrêtées, causant, riant, gesticulant, la poursuite présentait d'énormes difficultés et devenait presque impossible. Un grand découragement s'empara du modeste employé.

Allait-il donc perdre le fruit de ses efforts? Renoncer à son idée? Etouffer ses pressentiments?

Tout à coup il tressaillit.

Il se trouvait en présence d'un individu vêtu comme le sont d'ordinaire les mécaniciens, d'une cotte de velours marron, d'un gilet à manches de lustrine noire, et coiffé d'une petite casquette de soie noire. Il était de taille moyenne mais admirablement bien proportionné. Dans ses yeux noirs, très droits, se lisait une énergie peu commune.

L'agent s'arrêta net devant lui.

—Ah! par exemple, dit-il, en voilà une chance de te rencontrer; car c'est bien toi, Boulanger, n'est-ce pas?

—Tu me reconnais donc? demanda l'autre avec une expression de désappointement.

Hubert sourit:

—Rien qu'aux yeux, dit-il; tu sais, je n'examine jamais que le regard, et je ne cherche qu'à retenir cela dans les figures, c'est mon système.

—Que fais-tu ici?

—Pas grand'chose, je rôdaille pour savoir si je n'aurais pas d'indice sur le crime du chemin de fer de Vincennes; le chef persiste à croire qu'il y a un ouvrier en bronze mêlé à cette affaire. Alors il m'a dit de voir à la sortie des ateliers si je ne surprendrais pas quelque chose, et je lui obéis.

—Et ta présence ici n'est pas plus indispensable que ça?

—Non.

—Tant mieux.

—Pourquoi?

—Parce que j'ai besoin de toi. Je m'éreinte depuis plus de quatre heures après une filature qu'il faudrait être au moins quatre et je suis tout seul.

—C'est donc bien grave?

—Je le crois. Cela touche au crime du bois de Boulogne.

—Cette femme qui a accouché dans le restaurant des Platanes?

—Précisément. Elle est à la Morgue depuis hier, et je ne suis qu'une vieille ganache, ou bien nous avons son assassin devant nous.

Boulanger devint pâle, tandis que ses yeux prenaient un éclat métallique.

—Tu as, au contraire, un vrai nez de chien de chasse, mon camarade, lui dit-il, et j'ai en toi la plus grande confiance. Où est ton assassin?

—Là-bas, devant ce magasin d'estampes qu'il a l'air de regarder avec une si naïve admiration.

—Pas possible, dit l'autre après l'avoir examiné rapidement et d'une façon très naturelle, pas possible, mais alors il faut l'arrêter.

—Cela dépendra de l'endroit où il ira gîter; pour le moment, je crois qu'il vaut mieux le suivre et surtout ne pas le perdre de vue: à deux, ce sera plus facile.

—Le voilà qui se remet en route.

—Marchons, je vais te raconter ce qui m'a décidé à le pourchasser depuis qu'il a quitté la Morgue.

Et, avec une grande clarté, en effet, Hubert raconta à son camarade ce qui s'était passé dans cette chasse singulière, où l'étranger, l'*Allemand*, comme il l'appelait, avait fait preuve d'une intelligence, d'une prudence et d'une ruse au-dessus de tout ce qu'on pourrait imaginer.

—Se sent-il filé? demanda l'autre.

—Sa précaution de changer d'habits, d'abord, répondit Hubert, ensuite de la façon dont il tourne brusquement la tête de temps à autre, ses arrêts subits, ses détours, ses changements de voie, tout cela prouve qu'il a peur de l'être, et que, par conséquent, s'il craint une filature ou une poursuite, c'est que nous avons tout intérêt, nous, à ne pas le lâcher.

—Bien raisonné, mon vieux, ça me semble juste.

—Cependant, reprit Hubert enchanté de voir son raisonnement approuvé par l'autre, je suis à peu près certain qu'il ne m'a pas vu, ou plutôt qu'il ne m'a point remarqué; j'ai déjà changé deux fois de coiffure, et il n'y a pas bien longtemps que j'ai enlevé les moustaches que je portais à la Morgue.

L'Allemand avait repris sa course, et il était entré dans un petit restaurant-bouillon de la place de la Bastille. Là il s'était assis à une des tables de marbre de l'établissement, et, le menu à la main, il avait l'air de s'absorber dans la composition de son dîner.

—Il va manger, dit Boulanger à Hubert, qui de loin contre les vitres ne perdait point l'individu des yeux.

—Je crois qu'il va surtout se reposer, répondit celui-ci, car depuis quatre heures [illegible] de cette course insensée [illegible], il doit être assez éreinté du reste.

—Va t'en demander à la concierge si cette maison n'aurait pas deux issues, poursuivit Hubert, il me semble que c'est ça l'essentiel, afin de ne pas nous glisser dans les mains sans que nous puissions le rattraper; après cela, tu reviendras ici le surveiller avec moi.

Boulanger obéit, pendant qu'Hubert, toujours immobile à la même place, ne quittait point son individu des yeux, et sentait ses soupçons grandir de plus en plus, à mesure qu'il le considérait avec une attention qu'il n'avait pu avoir jusque-là. Quoiqu'il eût gardé, en effet, son chapeau de paille sur la tête, rabattu sur ses yeux, et que le haut du visage fût par conséquent caché, le contour très blanc et très net, la taille dont l'élégance ne pouvait se dissimuler, même sous les vêtements d'occasion dont il était revêtu, par-dessus tout sa main d'une finesse et d'une blancheur remarquables, la façon inconsciente dont il mangeait et dont il se laissait servir par les garçons, tout cela disait éloquemment à l'agent qu'il était en présence d'un individu qui cherchait à donner le change, en se faufilant dans un milieu et sous des vêtements autres que les siens.

Le restaurant était comble; à chaque seconde, la porte s'ouvrait et se refermait avec un grincement qui paraissait porter atrocement sur les nerfs de l'Allemand; celui-ci, soit hasard, soit préméditation, tournait à moitié le dos à l'entrée du restaurant; mais, placé devant une glace, il voyait toutes les personnes qui pénétraient dans la salle ou qui en sortaient.

Au bout de quelques minutes, Boulanger revint.

—Il m'a fallu montrer patte blanche à la concierge, dit-il, et exhiber ma carte; tu ne t'étais pas trompé, cette maison a deux issues, et les clients du restaurant peuvent entrer et sortir indistinctement soit par la place de la Bastille, soit par la rue Jacques Cœur.

—Bien, répondit l'autre, va te mettre en observation devant ce côté-là; moi, je reste ici. Comme cela, nous ne le manquerons pas.

Et pour nous indiquer mutuellement la direction que nous aurons prise, demanda Boulanger, de quel signal conviendrons-nous?

—Moi, dit Hubert, je sifflerai, toi qui as une superbe voix de baryton tu chanteras, et je ne me tromperai pas, sois-en sûr.

—C'est entendu, dit Boulanger. Et tranquillement il quitta Hubert, allant prendre le poste d'observation que celui-ci venait de lui assigner.

Une demi-heure après seulement, l'étranger, qui avait mangé très lentement et qui évidemment se reposait, se leva, et après avoir reçu la petite note des mains du garçon, alla payer au comptoir où siégeait la gérante. Sans hésitation, il se dirigea alors vers la sortie de la rue Jacques Cœur, avec l'aisance familière d'un homme qui connaît les êtres, et qui, pour se diriger, n'a point besoin de renseignements.

—On dirait qu'il est déjà venu ici, se dit Hubert, et cependant il n'a guère la touche d'un individu fréquentant un établissement du genre de celui-ci.

Une idée lui traversa la cervelle.

—Les jeunes gens, quand ils sont étudiants, vont partout, se dit-il.

Il se reprit.

—Etudiants ou artistes, pensa-t-il, cet homme a été l'un ou l'autre, c'est certain.

L'agent avait fait le tour de la maison et était entré, lui aussi, dans la rue Jacques-Cœur.

Au loin, se dirigeant vers la rue de la Cerisaie, Boulanger, d'une belle voix sonore, chantonnait un air d'*Haydée*. Hubert allongea le pas, et l'eut bien vite rejoint. Il ne l'aborda point par prudence, se contentant de marcher de l'autre côté de la rue, rasant les maisons. A vingt mètres en avant, l'Allemand s'en allait d'un bon pas, cette fois-ci. Il prit bientôt le boulevard Henri IV, traversa le pont Sully, allant droit vers la Halle aux vins. Un tramway passait sur le boulevard Saint-Germain, il s'y accrocha sans l'arrêter et y monta avec l'adresse des Parisiens habitués à ce genre d'exercice.

(*A continuer.*)

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Stieger[?].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 21,787—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emma Buckenmeyer[?], exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 juil—24, 28—2 août

Succession de James J. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,458—Division E—Attendu que Hunter Stewart a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Stewart, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 juillet—24, 28 juillet—3 août.

Succession de Mme Mattie Florn[?].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,482—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Noah W. Longshore, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 juil—30, 31—4 août

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

—de—

l'emplacement et des Appareils de L'ENTERPRISE STEAM SASH BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY

Et les Chantiers de Bois de Charpente Et les Termes non expirés de baux de valeur.

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente en date du 19 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai LUNDI, 30 juillet 1888, à 11 heures du matin, à la vente à l'encan des propriétés suivantes:

Sur les lieux, Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin—

1° Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, machines, guides de la force motrice, pompes, arbres de couche, machine à couper les vis et les lattes, pierres à repasser à l'émeri, poulies, courroies, [illegible] outils, ustensiles, modèles, [illegible] dans les bâtisses, sur l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Bassin et Franklin, en cette ville; en un mot tout ce qui constitue le fonds de l'établissement connu sous le nom de

Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.

Le tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

—Aussi—

2° **Les baux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir:**

A. Le bail de Victor Demoruelle à Abraham Samuels et F. H. West par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 14 avril 1882, de tout l'îlet de terre et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues St. Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, avec l'exception du terrain et le lot de terre sur lequel le dit bureau est bâti à l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, et qui mesure vingt deux pieds et demi carrés, le dit bail expire le 10 avril 1892 avec privilège de renouveler avec certaines conditions et le loyer est à raison de cent cinquante dollars ($150) par mois [illegible] l'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., du bail original en ce qui concerne l'assurance, réparations, nettoyage des lieux et avances, etc. [illegible]

B. Le bail de V. [illegible] en date du 14 avril 18[illegible] de la portion de terre dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds carrés. Le loyer du dit local étant à raison de cent dollars ($100) par an payable [illegible] à l'expiration de chaque trimestre, le dit bail expire le 12 avril 1892.

C. Le bail de Rochereau & C[illegible] T. Dugazon à Alexander Smith & Co., sous signature privée, en date du 25 juillet 1887, du local No 87 rue Franklin, pour trois ans, à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt seize dollars ($96) payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci-dessus et l'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., que contiennent les baux.

Toutes les propriétés ci-dessus, avec les trois baux, ci-dessus décrits doivent être offertes et vendues en bloc.

2° A la même heure et au même endroit, un lot de châssis portes, fenêtres, bois brut et dressé, balustres, ornements, etc., etc., ainsi que d'autres articles d'après inventaire déposé, non vendus à la première criée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Note—Comme les propriétés premières décrites et les baux seront vendus en bloc, les personnes désirant s'en rendre acquéreurs peuvent visiter les dites propriétés jusqu'au jour de la vente.

20 juillet—20, 23, 27, 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de la paroisse d'Orléans d'un vaste assortiment de [illegible] situées à l'angle S. E. des rues Dryades et Thalia, [illegible] bail non expiré [illegible]

Dans l'affaire de
Simon Gonnenheim vs Ferdinand Caspar, No 23,[illegible]
H. & B. Beer vs le même. No 23,866.
Morris Gonnenheim vs le même. No 23,867.
W. H. Vincent vs le même. No 23,868.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 31 juillet 1888, à 10 30 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Sur les lieux coin S. E. des rues Dryades et Thalia:

1° Le tout et en détail du contenu, installations, marchandises, comptoirs, vitrines, montres et tous autres effets mobiliers dans les trois magasins situés à l'angle des rues Dryades et Thalia, le tout selon un inventaire enregistré au bureau [illegible]

2° Le bail de Nicholas Burke à Ferdinand Caspar des trois magasins à deux étages au coin sud-est des rues Dryades et Thalia et le droit d'occupation des dits magasins. Le dit bail a commencé le 1er octobre 1887 et expire le 30 septembre 1892, au taux de $175 par mois jusqu'au 30 septembre 1888 payable mensuellement et au taux de $200 par mois à partir de cette date jusqu'à l'expiration du bail, payable mensuellement.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
18 juillet—18, 24, 28, 30

VENTES PAR LE CONSTABLE

John G. Grant contre R. N. Waterman.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 10,6[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas. H. Luzenberg, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan au No 30 Passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville, dans le deuxième district de cette ville, le LUNDI, 30 de juillet 1888 à 11 heure a. m. la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Un lit Victoria, d'après un inventaire enregistré au bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17 juil—17, 24, 30

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Harvey Creevy vs. ses créanciers—No 24,558—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Harvey Cree soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, notaire, en cette ville en son bureau, No 29 rue du Camp, le JEUDI, 23ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes les affaires qui peuvent être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que W. R. Richardson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juil—20, 30—août 15, 23

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Gourdain vs. ses créanciers—No 24,434—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph Elbert Gourdain soit convoquée et ait lieu pardevant Marcel T. Ducros, notaire public en cette ville, le [illegible], 30me jour de juillet 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle Orléans, 26 juin 1888.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29 juin—3[illegible] au 30 juil

Succession de Edward C. Ziegler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,593—Division C—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward C. Ziegler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juil—27—1, 5 août

Succession de Jacob Betzel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,747—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par R[illegible]gina Kohlman, veuve de Jacob Betzel, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26, 31—4 avril.

Succession de Ernest Pragst.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,610—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest Pragst, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juil—27—août 1, 5.

Charles C. Landry vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,439—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par August Bernau, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 juil—22, 27, 31

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Laurel et Philippe dans l'îlet borné par les deux dites rues et les rues Jackson et Constance, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Dans l'affaire de

H. Groebel & Cie., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,625—En vertu d'un ordre de vente daté du 24 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er septembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Philip, Laurel, Jackson et Constance, désigné comme lot numéro vingt-quatre et l'îlet numéro dix-sept sur un plan fait par Bourgerol voyer, en date du 27 avril 1831, annexé pour référence à un acte passé pardevant C. Pollock, ancien notaire en cette ville, le 13 février 1832, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Laurel et Philip et mesure trente trois pieds trois pouces et trois lignes et demie de face à la rue Laurel, sur une profondeur et de face à la rue Philip de cent vingt pieds, au pied anglais. Etant la même propriété que Henry Groebel a acquise de David W. Eames par un acte passé pardevant W. J. Castell, aujourd'hui notaire en cette ville le 13 mai 1871.

Conditions—L'acquéreur assumera un billet hypothécaire fait par Henry Groebel, en date du 10 avril 1886, payable le 10 avril 1889, pour la somme de deux mille cinq cents dollars ($2500) sans intérêt jusqu'à cette date, mais portant intérêt de huit pour cent par an à partir de cette date garanti par hypothèque sur la dite propriété conformément à l'acte fait pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 10 avril 1886 et le reste comptant. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes d'Etat et municipales de l'année 1888.

CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
26 juillet—26—août 2, 9, 16, 23—sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un Partage.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST BERNARD

22ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard.

—No 283—

Jean B. Dauterive et als vs Louise E. Latil et als.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, aux Abattoirs, en face du bureau du journal officiel le Progrès, rue Esteban, entre Levée et Chartres, à la station inférieure du City R. R., dans cette paroisse, le SAMEDI, 4ème jour d'août 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux certaines portions de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, [illegible] dans la paroisse St Bernard [illegible] sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ cinq milles plus bas que la ville de la Nouvelle Orléans, désignées par [illegible] sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 27 [illegible] 1851 et déposé au bureau du recordeur de la dite paroisse St Bernard, et mesurant, ensemble, [illegible] pieds de face au fleuve Mississippi [illegible]

[illegible]

E. E. NUNEZ
Shérif de la paroisse St Bernard.
30 juin—juillet 7, 14, 21, 28—août 4

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE ROYALE.

No 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

Une résidence et magasin à deux étages et demi.

Octavie White
vs
Althée White et als.

No 24,117—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Pardee J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu le [illegible] juin 1888 et signé le 13 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible]

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible] situé dans le [illegible] district de cette ville dans l'îlet [illegible] mesurant [illegible] pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages et demi [illegible]

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, [illegible]

1 juil—1, 7, 14, 21, 28—août 4

Propriété Améliorée

—DE LA—

PLUS GRANDE VALEUR

—DANS LE—

Deuxième District.

No 151 rue Quartier, entre St-Claude et Remparts.

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Marie Louise Remy alias Juliette Michel

No 24,295—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Pardee J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 juin 1888, pour compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Esplanade, Remparts et St. Claude, désigné par la lettre A, d'après une esquisse dressée par E. A. d'Hémécourt, sous voyer de la ville daté le 21 juin 1888, le dit lot mesure à partir de la dite esquisse 47 pieds de face à la rue Quartier, 3 pieds 7 pouces et 4 lignes de large au fond et 138 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur, le tout en mesure anglaise.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec quelque six chambres et une autre bâtisse avec deux chambres, lieux d'aisance, citerne, etc., le tout désigné par le numéro municipal 151 rue Quartier.

Termes et conditions—1/2 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit d'un an, en billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devra aussi contenir les clauses usuelles de non aliénation, huit pour cent de [illegible] d'avocat, etc. L'acquéreur devra tenir les bâtisses assurées pour un montant égal à celui du billet et transférer la police au détenteur du dit billet, et assumer et payer les taxes de 1888 au-dessus du prix d'adjudication et déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Et en vertu de et conformément au même ordre à 10 heures A. M. précises, le Samedi 4 août 1888, au No 151 rue Quartier, entre St Claude et Remparts, il sera vendu un lot de meubles, argenterie, etc., d'après un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant.

3 juin—30—juil 7, 14, 21, 28—août 4

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Eugène Foulon vs. ses créanciers—No 20,930—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Eugène Foulon soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michel V. Dejan, notaire, à son bureau No 20 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 22me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Anatole A. Rey[?], avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents [illegible].
Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
20 juil—31 au 22 août

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry D. Ogden vs. Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,056—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1. Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville désignés par les Nos 13 et 14 de l'îlet 41 A sur un plan dressé par C. Zarnaski daté le 25 août 1835, et déposé dans le bureau de Jos. E. D. Livaudais, alors juge pour la paroisse Jefferson, le dit îlet (maintenant No [illegible]) étant borné par les rues Dublin, Madison, Zimple et Quatrième, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Madison sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse comme légataire universel de la succession de Mme Anaïs Vignié, veuve de B. N. Fortier, No 23,637 de la cour civile de district, et par la dite veuve B. N. Fortier de Mme Louise A. Forder, veuve de Fred [illegible] Lodewald, d'après un acte pardevant E. Commagère, notaire, le 21 juillet 1871.

2. Une portion de terre située dans le même district et îlet, mesurant soixante pieds de face sur une ligne parallèle à la rue Madison, trente deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue Quatrième, soixante pieds sur une ligne parallèle à la rue Dublin et quarante-deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue Zimple, la dite portion de terre est située au centre de l'îlet 41 et la portion du fond des lots 13 et 14 décrits ci-dessus.

Acquis par la défenderesse, comme légataire universel de la veuve B. N. Fortier, mentionnée ci-dessus et par la dite veuve Fortier de la veuve P. Soniat Dufossat et autres, par acte pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 20 novembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17, 24, 31—7, 14, 18 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. Ginder vs. John Bruech.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,448—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 août 1888, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances et droits qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville [illegible] bornés par les rues Bienville, Derbigny [illegible] Alphonse Lemonnier, notaire [illegible]

[illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 juil—24, 31—août 7, 14, 21, 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Randall Stewart vs. Peter Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,1[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1888, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17, 24, 31—7, 14, 18 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Firemens' Building Association vs Patrick Flanagan & James O'Malley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,8[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 25, borné par les rues Cohen, Burthe, Lilliary et Treizième, sur un plan de Jacob Rouse [illegible] 16 septembre 1867 [illegible] Lesquelles dites propriétés ont été acquises par le défendeur James O'Malley de veuve Louis Mallard par acte pardevant [illegible] recorder en date du 10 septembre 1880 [illegible] au bureau de transfert de Jefferson, livre 4 folio 709.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3, 10, 17, 24, 31—août 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward Toby vs A. S. Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,235—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet No 6[illegible], lequel est borné par les rues Montegut, Robertson, Villeré et Feliciana, et désignés comme lots Nos 7, 8, 9, 10 et 11; et mesurant chaque trente et un pieds de face à la rue Montegut, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes; le lot No onze formant le coin des rues Montegut et Robertson, le tout d'après un plan par De Armas, sous voyer de la ville, le 9 janvier 1884 et annexé à un acte pardevant Andry, notaire en cette ville, le 23 juin 1885.

Ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et privilèges y appartenant.

Lesquels dits lots de terre ont été achetés par le défendeur de M. A. Lucas, d'après un acte passé pardevant John H. Degler[?], notaire public, le 1er février 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juil—10, 17, 24, 31—août 7, 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coffres-forts, meubles de bureau, etc.

F. Bourcq vs J. V. Charpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,2[illegible]—En vertu d'un ordre de vente, daté du 24 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 6 août 1888, aux heures ci-dessous indiquées, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° A 10 heures a. m., au No [illegible] rue Carondelet.

Deux coffres forts et un lot de meubles de bureau.

2° A 11 heures a. m. à mon entrepôt, rue Ste-Anne entre Royale et Chartres.

Un lot de meubles de bureau, etc.

Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—25, 31—août 6

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Koeling vs ses créanciers—No 24,183—Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Charles F. Koeling auparavant ordonnée à être tenue devant F. R. Earhart, notaire, le 30me jour de juin 1888, soit maintenant ordonnée et tenue pardevant Edwin [illegible], notaire en cette ville le SAMEDI, 4[illegible] jour d'août 1888, à 11 heures A. M. pour prendre en considération et délibérer sur l'application de Charles F. Koeling pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 29 juin 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 juil—31 au 6 août

BUREA[illegible]

Réapparit[illegible] sur la s[illegible]

[illegible]